TP CAS 3

**Travaux Dirigés : Module Données de recherche, Propriété intellectuelle, licences, Nagoya, exigences légales et éthiques.**

**Notice introductive :**

Dans le cadre de l’évaluation du module données de recherche, propriété intellectuelle, licences, Nagoya, exigences légales et éthiques vous devez résoudre les cas pratique ci-dessous.

Ces exercices ont pour but de vous confronter à des situations concrètes que vous pourriez rencontrer dans vos futures fonctions en lien avec les thématiques abordées lors du cours.

Vous serez amené à analyser les trois cas pratiques en présentant les problématiques juridiques et formuler des recommandations adaptées. L’enjeu est d’identifier les risques, comprendre les obligations légales applicables et anticiper les bonnes pratiques à adopter.

**Attendus :**

1. Présenter les faits essentiels à retenir, le contexte ;

2. Identifier les enjeux juridiques : quel est le problème de droit ? ;

3. Identifier les règles de droit applicables : une fois les faits et les problèmes de droit exposés vous présentez le (les) cadre légal applicable à la situation d’espèce ;

4. Recommandations : quelles actions ou précautions conseillez-vous au chercheur ?

L’exercice est à réaliser en autonomie. A l’issue du devoir, nous vous mettrons à disposition un corrigé type et des commentaires plus spécifiques sur vos différents rendus. L’objectif n’est pas d’avoir une réponse unique mais de développer une réflexion argumentée en mobilisant les connaissances acquises.

Dans le cadre d’un projet financé par des fonds publics, un chercheur souhaite réutiliser une base de données issue d’un projet de recherche mené par un autre établissement. Ces données sont disponibles sur l’entrepôt de l’établissement en accès libre et sous licence Creative Commons BY-NC-SA (attribution, pas d’utilisation commerciale et partage dans les mêmes conditions).

Le chercheur veut intégrer cette base dans sa propre base de données et la diffuser sous licence ouverte CC0.

Au détour d’une conversation avec deux de ses collègues, le premier lui conseille plutôt de commercialiser sa base de données.

Le second pense plutôt qu’il devrait collecter une partie non substantielle des données contenues dans la base de données, l’intégrer dans sa base et ensuite la publier sous licence CC BY.

Hésitant, il vient vous demander votre avis sur la question.

Quelles alertes sur le cadre juridique donnez-vous au chercheur ? Dans quelles conditions peut-il utiliser les données du partenaire ?

Peut-il appliquer la licence CC0 à sa base ? Pourquoi ? Peut-il commercialiser sa base ? Pourquoi ? Peut-il collecter librement une partie substantielle des données de la base ? Pourquoi ?

<https://chatgpt.com/?utm_source=bdmtools&utm_medium=siteweb&utm_campaign=chatgpt>

~~Le chercheur se trouve confronté à plusieurs questions juridiques concernant l'utilisation de données issues d'un autre établissement, mises à disposition sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike (CC BY-NC-SA). Voici les points essentiels à considérer :~~

**1. ~~Conditions d'utilisation des données sous licence CC BY-NC-SA :~~**

~~La licence CC BY-NC-SA permet aux utilisateurs de copier, distribuer, afficher et exécuter l'œuvre, ainsi que de créer des œuvres dérivées, à condition que ces utilisations soient non commerciales et que les œuvres dérivées soient partagées sous la même licence (ShareAlike).~~

[fr.wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_Creative_Commons?utm_source=chatgpt.com)

**2. ~~Application de la licence CC0 à la base de données intégrée :~~**

~~La licence CC0 vise à renoncer au maximum aux droits d'auteur, plaçant l'œuvre dans le domaine public. Cependant, dans le cas de données sous licence CC BY-NC-SA, le chercheur est tenu de respecter les conditions de cette licence, notamment l'interdiction d'utilisation commerciale et l'obligation de partage sous la même licence. Ainsi, il n'est pas possible d'appliquer la licence CC0 à une base de données intégrant ces données, car cela contredirait les termes de la licence d'origine.~~

**3. Possibilité de commercialiser la base de données :**

La licence CC BY-NC-SA interdit explicitement l'utilisation commerciale des œuvres. Par conséquent, le chercheur ne peut pas commercialiser sa base de données si elle contient des données sous cette licence, car cela constituerait une violation des termes de la licence d'origine.

**4. Collecte d'une partie substantielle des données pour création d'une nouvelle base :**

La collecte d'une partie substantielle des données peut être considérée comme une violation des droits d'auteur, même si seule une portion de la base est utilisée. Le chercheur doit donc obtenir l'autorisation préalable de l'établissement partenaire avant d'intégrer ces données dans sa propre base, afin de respecter les droits liés à la licence CC BY-NC-SA.

**Recommandations :**

* **Obtenir une autorisation écrite** de l'établissement partenaire pour l'utilisation des données, en clarifiant les modalités d'utilisation, de partage et de licence.
* **Respecter les termes de la licence CC BY-NC-SA**, notamment en ce qui concerne l'utilisation non commerciale et le partage sous la même licence.
* **Éviter d'appliquer la licence CC0** à la base de données intégrant ces données, car cela contredirait les conditions de la licence d'origine.
* **S'abstenir de commercialiser la base de données** contenant ces données sans une autorisation explicite, car cela violerait les restrictions de la licence CC BY-NC-SA.